



Des professionnels
du remplacement
FORMÉS et QUALIFIÉS

En partenariat avec



Un **SERVICE PERSONNALISÉ**
réactif et clé en main



FORMATIONS 2023

Aides financières au remplacement

Vous souhaitez monter en compétences, devenir agri-manager ou vous former aux nouvelles techniques agricoles ? Vous pouvez vous absenter pour tout type de formation. Nous assurons votre remplacement.

Des aides financières existent pour vous faire remplacer et profiter ainsi du Service de Remplacement. Osez, vous aussi !

CONDITIONS POUR BENEFCIER DE L'AIDE

- 1/ Etre adhérent, à jour de ses cotisations, à l'un des Services de Remplacement de la Mayenne.
- 2/ Participer à une formation en lien direct avec le Développement agricole et rural.
- 3/ Faire appel au Service de Remplacement pour se faire remplacer le jour-même de la formation ou dans les 3 mois maximum suivant la date de formation (*tous les jours sauf samedi soir, dimanche et jours fériés*).
- 4/ Une fois la formation passée et le remplacement effectué, transmettre dans les plus brefs délais au Service de Remplacement local :
 - une attestation de présence au stage par l'Organisme Formateur mentionnant exactement : la date et le thème (*une attestation par journée de formation*)
 - la facture du Service de Remplacement

MONTANT DE L'AIDE

- **Pour 7 heures de remplacement : 112,50 €**
soit un reste à charge de 55,50 € (au lieu de 168€) + frais de déplacement (~ 6 €)
Pour les formations de moins de 7h, proratisation de l'aide

SERVICE DE REMPLACEMENT DE LA MAYENNE
Maison des Agriculteurs
Rue Albert Einstein - Parc Technopôle - CHANGE
53 000 LAVAL
Tél. 02.43.67.38.61
Courriel : accueil@servicederemplacementmayenne.fr

